

RÉUNION D'INFORMATIONS SYNDICALES

1^{er} degré

Mercredi 8 décembre-13h30-16h30

**Salle du chemin vert – 13 rue de Robert Schuman
à Caen**

Interventions suivies d'un temps de débat :

- violences sexuelles et sexistes dans les écoles
- montée du racisme dans nos établissements
- actualités dans le 1^{er} degré : loi Rilhac, contractuel-les,
« inclusions », modification des instances

Comme le prévoit le décret modifié n°82-447 du 28 mai 1982 relatif au droit syndical, **nous avons droit à 9h d'informations syndicales** sur notre temps de travail. 3h peuvent être prises sur notre temps face à élèves, les autres sont à **déduire des 108 h** (animations pédagogiques...). Retrouve les modèles de lettres sur www.sudeduc14.fr , dans la partie outils à envoyer 48 heures avant la réunion à déduire.

Pour faire vivre ce droit, nous vous invitons à venir vous informer, échanger et débattre lors de ces réunions d'informations syndicales.

Si vous avez ce jour là une animation pédagogique, vous trouverez ci-joint un modèle de lettre à envoyer à votre IEN 48h avant.

*NOM prénom
école de rattachement*

à..... le

Monsieur le Directeur Académique,
S/c de M ou Mme l'IEN de la circonscription
Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Calvados
2, place de l'Europe
14 200 Hérouville-St-Clair

Objet: réunion d'informations syndicales

Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale,

J'ai l'honneur de vous informer que conformément au **Décret 82-447 du 28 mai 1982**, je participerai/j'ai participé à la réunion d'information syndicale proposée par SUD Éducation-Calvadosde àà et que, conformément à la loi, je récupérerai ce temps en n'assistant pas à (conseil des maitres-ses, animation pédagogique, ...).

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, l'assurance de mon attachement au service public de l'éducation nationale.

Signature